

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 4 Décembre 2024

Présents : Grégory BESSET, Christophe SABIN, Baptiste PIQUET, Jean Noel TARTARIN, Sylvain FEYEUX,
En visio : Céline MEILHEURAT, Guillaume STRIPPOLI, Anthony TARTARIN
Excusés : Olivier GUICHERD, Hamid TOUZANI, Tarik TEKBIKAK

⚠ Conformément à son règlement intérieur, et en son application la CDA informe que M. Stadelmann ne fait plus partie du bureau de la commission des arbitres pour la saison 2024/2025.

📧 Nous venons de subir une semaine de perturbation informatique. En effet bon nombre d'entre vous ont vu leur désignation disparaître. Il est important de faire une mise à jour de votre application « My FFF ». Pensez aussi à vous déconnecter/reconnecter au besoin. Dans tous les cas lors de problèmes de ce genre pensez à regarder sur le site internet « Portail des Officiels ». Si dans les deux cas le problème persiste n'hésitez pas joindre vos designateurs respectifs.

Malgré nos rappels et messages, certains arbitres ne se sont pas rendus sur leur match le week end dernier pensant ne pas avoir de désignation : **Nous rappelons qu'il est du devoir des arbitres de s'enquérir de sa désignation, un bug informatique ne peut pas être une excuse valable à une absence sur un match**

La CDA rappelle également aux clubs qu'ils doivent ABSOLUMENT prévenir le district lorsqu'un arbitre est absent sur un match !

Il est précisé aux arbitres officiant sur les rencontres féminines U18 Interdistrict que les frais d'arbitrage sont à répartir à 50/50 entre les deux équipes : merci aux arbitres concernés.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- CHENE Anthony courrier annonçant une indisponibilité médicale du 18 novembre au 17 janvier 2025.
- MATZ Nicolas courrier de demande d'officier en senior, réponse faite.
- BOLLIET Alexis courrier annonçant une indisponibilité médicale jusqu'au 31/12/2024.
- MALARA Siméo annonçant son indisponibilité médicale du 25/11/2024 au 02/12/2024.
- RAMOS BRITO Joel informant de son impossibilité de rejoindre son match du 01/12/2024 à la suite d'un accident de la route.
- GÜLER Necati, Abdullah DEGIRMENCI et Abdeslam MOUSSATEN pour leur compte rendu d'accompagnement d'un jeune arbitre.
- BLANC Denis, rapport de titularisation d'un arbitre stagiaire.
- GAILLARD David annonçant son indisponibilité médicale pour une durée de 8 jours à compter du 03/12/2024.
- POMERET Cédric annonçant son impossibilité d'arbitrer suite à un problème personnel.
- GARNIER Alexia échange suite à une indisponibilité tardive : la CDA rappelle aux arbitres qu'ils ont l'obligation de déposer leur indisponibilité au minimum 15 jours à l'avance sous peine de sanction.
- COGNARD Romain demande pour devenir arbitre assistant spécifique.
- LACOSSE Dominique, échange suite à une absence à un match : cf rappel ci-dessus.
- LANDAIS Yann demande pour ne plus doubler les week end après la trêve.
- FRENDO Thomas échange à la suite du dépôt d'une réserve technique : Nous rappelons aux arbitres que les réserves techniques doivent être notées sur le terrain puis recopiées à la fin du match sur la FMI par l'arbitre lui-même avant d'être contre-signées par les capitaines.
- VARAGNAT Chloé rapport sur le match Entente F3R/Fareins vs JASSANS FRANS 2 en U15 dimanche 1^{er} décembre.

- SABIN Christophe rapport concernant le match en U18, OSR/VEYLE SAONE du samedi 30 novembre.
- PEYRAT Rodolphe question concernant les observations en D4 : La CDA rappelle qu'à partir de cette saison, conformément à son RI tous les arbitres de D4 ayant réussi les tests physiques sont automatiquement observés sans avoir besoin de le demander.
- IGUIDAR Saïd rapport concernant le match U18 Ambronay/Culoz le samedi 30 novembre.

Courriers club :

- COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU demande d'arbitre officiel pour le match U15 D3 poule G du 1/12/24 opposant OSR VS CMV.
- AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT fait une demande pour un de ses arbitres de pouvoir officier en senior. Réponse faite.
- FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE courrier de félicitations pour notre jeune arbitre féminine Alexia Garnier.
- FOOT 3 RIVIERES demande de révision concernant le match U15 FOOT 3 RIVIERES/BRESSE NORD, dossier transmis à la commission compétente.
- FOOT 3 RIVIERES, rapport sur le match Entente F3R/Fareins vs JASSANS FRANS 2 en U15 du dimanche 1^{er} décembre.
- AS ST LAURENTIN rapport concernant le match AS ST LAURENT/COTIERE MEXIMIEUX en sénior D3 du dimanche 1^{er} décembre.
- COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU rapport concernant le match AS ST LAURENT/COTIERE MEXIMIEUX en sénior D3 du dimanche 1^{er} décembre.
- ACCFT BOURG rapport concernant le match U18 AS MONTREAL LA CLUSE/ACCFT BOURG du samedi 30 novembre.
- FC VEYLE SAONE rapport et question concernant le match FC VEYLE SAONE/THOISSEY en U15 du dimanche 1^{er} décembre : la CDA renvoie à la remarque ci-dessus concernant les bugs informatiques qui ont pu empêcher certains arbitres de se rendre sur les matchs où ils étaient désignés. Aussi effectuée une demande d'arbitre officiel pour le match BOURG SUD/FC VEYLE SAONE du dimanche 8 décembre, réponse faite.

Prochaine réunion mercredi 11 décembre à 17h30 au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Une seconde formation initiale en arbitrage sur la saison 2024-2025 aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 04 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 05 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 11 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](http://fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une formation de mi-saison (courant décembre) aura lieu sur les installations du club de Ambérieu FC ce jeudi 05 Décembre 2024 à 19h00 (stade)

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2024/2025. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2024-2025) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel